



Programme Formation initiale **Sauveteur Secouriste du Travail SST**

Objectifs

Etre capable, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention : d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, de secourir la victime et de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail.

Public concerné

Tous salariés

Pré-requis

Aucun

Nombre de stagiaires par session :

mini 4 jusqu'à 10.

Au-delà de 10 personnes, il convient d'ajouter 1 heure de stage pour chaque candidat supplémentaire, jusqu'à concurrence de 14 participants.

A partir de 15 il faut dédoubler la formation avec 2 formateurs distinct

Lieu

Dans les locaux de l'entreprise

Durée : 14h, soit 2 journées de formation

Pédagogie

Formation réalisée avec des apports théoriques et qui privilégie nettement la pratique des gestes tout en respectant le programme officiel de l'INRS, un livret aide-mémoire INRS est remis en fin de formation à chaque participant.

Evaluation : une évaluation continue et des mises en situation conditionnent l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Validation de la formation

Un certificat SST sera délivré à chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant réussi les épreuves selon le référentiel de l'INRS.

La validité de ce certificat est d'une durée de 24 mois, la prolongation de celle-ci est conditionnée par un MAC tous les 24 mois.

En application de l'article L6353-1 du Code du travail une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire

L'animateur / formateur : Formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par un organisme de formation habilité INRS.



Compétences visées

1 Situer le SST dans la santé et sécurité au travail et appréhender la prévention

- 1.1 Les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession
- 1.2 Le rôle de sauveteur secouriste du travail
- 1.3 Le cadre juridique de son intervention

2 Protéger

- 2.1 L'alerte aux populations
- 2.2 Reconnaître sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime
- 2.3 Le processus d'apparition de l'accident
- 2.4 Les risques spécifiques (peut induire, selon votre cas, une augmentation du temps de formation)
- 2.5 Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

3 De protéger à prévenir

- 3.1 Repérer les dangers dans une situation de travail
- 3.2 Supprimer ou faire supprimer des dangers

4 Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

5 Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

6 Rendre compte auprès de l'interlocuteur adéquat, des dangers identifiés et des actions entreprises.

7 Secourir

- 7.1 Le saignement abondant
- 7.2 L'étouffement
- 7.3 La réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation du défibrillateur
- 7.4 La victime inconsciente qui respire
- 7.5 Les Malaises
- 7.6 Les brûlures
- 7.7 Le traumatismes, les plaies et les membres sectionnés



Renseignements au 06 72 29 00 01

EURL FORSEIL
SIRET 53451378300017 RCS Pontoise
Siège Social : 26 av Charles Gabel – 95470 Survilliers
n° TVA intracommunautaire : FR 23 534513783